

COUR SUPRÊME DU YUKON

Entre

[Nom]

Pétitionnaire

et

[Nom]

Intimé

PÉTITION

AUTEUR(S) DE LA PÉTITION :

[Nom et adresse de chaque pétitionnaire]

DESTINATAIRE DE L'AVIS :

[Nom et adresse de chaque personne à qui la signification doit être faite]

Si vos intérêts sont touchés par l'ordonnance sollicitée, SACHEZ que le pétitionnaire demande à la cour la réparation énoncée dans la présente pétition.

ACTE DE COMPARUTION DE L'INTIMÉ OBLIGATOIRE

SI VOUS DÉSIREZ ÊTRE AVISÉ de toute procédure subséquente, VOUS DEVEZ DONNER AVIS de votre intention en déposant à la cour un ACTE DE COMPARUTION établi suivant la formule 9, dans le délai pour déposer un

acte de comparution, et VOUS DEVEZ ÉGALEMENT DÉLIVRER une copie de l'acte de comparution déposé à l'adresse pour délivrance du pétitionnaire, laquelle est indiquée dans la présente pétition.

L'ACTE DE COMPARUTION peut être déposé PAR VOUS-MÊME OU PAR VOTRE AVOCAT. Vous pouvez obtenir la formule d'ACTE DE COMPARUTION au greffe ou à l'adresse www.yukoncourts.ca/fr.

SI VOUS OMETTEZ de déposer un acte de comparution dans le délai fixé pour le faire, le pétitionnaire peut poursuivre la présente demande sans vous en aviser.

DÉLAI POUR DÉPOSER UN ACTE DE COMPARUTION

Si la présente pétition est signifiée à une personne au Yukon, cette personne a 7 jours à compter de la signification (sans compter le jour de la signification) pour déposer un acte de comparution.

Si la présente pétition est signifiée à une personne à l'extérieur du Yukon, cette personne a 21 jours à compter de la date de la signification (sans compter le jour de la signification) pour déposer un acte de comparution, si elle réside au Canada, 28 jours à compter de la date de la signification (sans compter le jour de la signification), si elle réside aux États-Unis d'Amérique, et 42 jours à compter de la date de la signification (sans compter le jour de la signification), si elle réside ailleurs.

OU

Si le délai pour déposer un acte de comparution a été fixé par ordonnance de la cour, c'est ce délai qui s'applique.

DÉLAI POUR RÉPONDRE

SI VOUS DÉSIREZ RÉPONDRE à la pétition, vous devez, au plus tard 8 jours après l'expiration du délai fixé ci-dessus pour déposer un acte de comparution :

- a) délivrer au pétitionnaire, à la fois :
 - (i) une copie de votre réponse établie suivant la formule 11,
 - (ii) une copie de tous les affidavits établis suivant la formule 59 sur lesquels vous entendez vous fonder à l'audience;
- b) délivrer à toutes les autres parties au dossier, à la fois :
 - (i) une copie de votre réponse établie suivant la formule 11,
 - (ii) une copie de tous les affidavits établis suivant la formule 59 sur lesquels vous entendez vous fonder à l'audience.

(1) Adresse du greffe : Palais de justice 2134, Second Avenue Whitehorse (Yukon) Y1A 5H6
--

Téléphone : 867-667-5937 Télécopieur : 867-393-6212
(2) ADRESSE POUR DÉLIVRANCE du pétitionnaire : (Obligatoire) : (en application des règles 4(10) et (11)), doit être une adresse domiciliaire OU professionnelle ET une adresse postale au Yukon) _____ _____ _____
<u>Facultatif</u> Téléphone : _____ Adresse de courriel : _____ Numéro de télécopieur pour délivrance : _____
(3) Nom et adresse professionnelle de l'avocat du pétitionnaire :

MENTION DE SIGNIFICATION À L'EXTÉRIEUR DU YUKON
(le cas échéant)

Le pétitionnaire réclame le droit de signifier la présente pétition à l'intimé _____ à l'extérieur du Yukon au motif que [*énoncer le motif et la disposition de la règle 13(1) qui s'applique*].

PÉTITION

Le pétitionnaire sollicite une ordonnance : [*énoncer les ordonnances sollicitées dans des paragraphes numérotés; un projet d'ordonnance peut être annexé*].

- 1.
- 2.
- ...

Le pétitionnaire entend se fonder sur [*énoncer le texte législatif, le règlement ou la règle invoqué*].

L'affidavit(Les affidavits) de [*inscrire le nom du (des) déposant(s)*] _____
_____ sera(seront) invoqué(s) à l'audience et des
copies accompagnent la présente pétition, en application de la règle 10(2.1).

Les faits sur lesquels se fonde la présente pétition sont les suivants : [*énoncer
brièvement les faits pertinents dans des paragraphes numérotés*].

- 1.
- 2.
-

Le pétitionnaire estime que l'audition de la demande prendra _____ minutes
(heures).

Fait le _____

Signature [*pétitionnaire ou son
avocat*]

Nom en lettres moulées [*pétitionnaire
ou son avocat*]

AVIS DE CONFÉRENCE DE GESTION D'INSTANCE
(le cas échéant)

SACHEZ qu'une conférence de gestion d'instance aura lieu au Palais de
justice, 2134, Second Avenue, Whitehorse (Yukon), conformément à la
règle 1(7), le [*date*] _____, à [*heure*] _____.

En cas de défaut de comparution, des ordonnances pourront être rendues en
votre absence.

Fait le _____

Signature [*pétitionnaire*]

Nom en lettres moulées [*pétitionnaire*]